



L'an deux mille vingt-cinq et le six mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. CARLIER Roland
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme CRESP Delphine
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse

M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
M. JUSTINESY Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine
M. MASSIP Frédéric
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian
Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
Mme PAIGNON Laurence
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. SEBBAH Didier
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
Mme STELLA Aurore
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme ANGELETTI Frédérique
M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
M. BOURSE Etienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme DAUPHIN Mathilde
M. JUNIK Pascal
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
Mme MILESI Véronique
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ROUX Isabelle

ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
ayant donné pouvoir à Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia

Absents excusés :

Mme BLANCHET Fabienne
Mme JEAN Amélie
M. KITAEFF Richard
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. PEYRARD Jean-Pierre

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. ROUSSET André
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

	République française 2025/ Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 6 mars 2025

N° 2025-031	TOURISME – Renouvellement de la convention de prestation de services avec l’EPIC Office de Tourisme-Destination Luberon
-------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code du tourisme et plus particulièrement ses articles L. 133-11, L. 133-13, L. 133-4, L. 133-5, L. 133-6, L. 134-3 et L. 134-4 et L. 134-5, ainsi que ses articles R. 133-1 à R. 133-18 ;*
- *Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l’administration ;*
- *Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l’application de l’article 10 de la loi 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2014/152 en date du 16 octobre 2014 approuvant la création d’un office de tourisme communautaire sous la forme d’un EPIC (Établissement public industriel et commercial) ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2022/08 en date du 3 mars 2022 approuvant la convention de prestation de services avec l’EPIC Cœur de Provence ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2023/106 en date du 29 juin 2023 approuvant la mise à disposition de personnel entre LMV et l’EPIC office de tourisme ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2024/154 en date du 26 septembre 2024 relative à l’approbation de la convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens entre LMV et l’EPIC Office de tourisme Luberon Cœur de Provence ;*
- *Vu la convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens 2024-2026 entre LMV et l’EPIC Office de tourisme Luberon Cœur de Provence.*

Destination Luberon assure les missions d’accueil, d’information, d’animation et de promotion touristiques pour l’intercommunalité, en coordination avec Vaucluse Provence Attractivité, le comité régional de tourisme Provence Alpes Côte d’Azur et Atout France,

Pour lui permettre de remplir cette tâche avec les partenaires du secteur du tourisme, LMV et l’Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) office de tourisme ont noué divers partenariats au travers des conventions suivantes :

- La convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens 2024-2026 délibérée le 26 septembre 2024 dont l’objet est de préciser les différentes missions incombant à l’EPIC et les moyens alloués pour leur réalisation par la collectivité. Ces moyens sont à la fois financiers et en nature relativement à la mise à disposition des locaux ;
- Les conventions de mise à disposition de personnel entrantes et sortantes :
 - 4 agents de LMV (2 issus de la commune de Gordes et 2 de la commune de Lourmarin) mis à disposition de l’EPIC Office de tourisme ;
 - 1 agent de l’EPIC mis à disposition de LMV pour la gestion du camping.

La convention de prestation de services, objet de la présente délibération, permettant à l’EPIC de bénéficier de certaines parties de services communautaires. Cette convention a également pour objet d’organiser les modalités financières dans le cadre du remboursement des frais de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la convention ci-annexée entre LMV et l’EPIC Office de tourisme Destination pour une durée de 3 ans, jusqu’au 31/12/2027 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 7 mars 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



